

NEGOCIATIONS SALARIALES 2014

4ème PROPOSITION DE LA DIRECTION à 15h30 Non-Cadre

Augmentation générale (AG): 0,8 % au 1er mars 2014

Augmentation Individuelle (AI): 0,7 % au 1er juillet 2014

Budget promotion développement : 0,4% sur toute l'année

Augmentation seuil d'embauche : 0,8% au 1er mars 2014

Augmentation primes spécifiques: 0,8% au 1er mars 2014

Si l'accord est signé par au moins une organisation syndicale, l'augmentation générale sera augmenté de 0,1 %.

Cadre

Augmentation Individuelle (AI): 1,9 % au 1er juillet 2014

COMMENTAIRE DE LA CGT

La CGT a fait des contre-propositions pour que la Direction revoie sa copie.

Reprise à 16h30